



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

1, impasse des oliviers
34480 – MAGALAS

Site du CODEP34 : <http://herault.ffct.fr/>

Compte rendu de la réunion du 22 septembre 2021

Réunion en Visio conférence

Présents : Christian Arnold René Baldellon Marylène et Jacques Clamouse Guy Estopina Jean-Pierre Legay Philippe Pierrot

Absent : Martin Caujolle

Début de la réunion à 17h.30

Ordre du jour :

*la prise en charge par le Codep du remboursement de la licence pour les moins de 18 ans.

*aide financière de 5€ pour les maillots comportant le logo FF VELO.

* questions diverses.

Après discussions le Codep a décidé de maintenir pour 2022 la prise en charge de la licence pour les moins de 18 ans.

Pour les maillots, le Codep prendra en charge 5€ par maillot comportant le logo de la Fédération pour l'année 2022. Des règles spécifiques ont été mise en place.

Elles seront précisées lors de la réunion du 02 octobre 2021 à Montpellier et transmises aux clubs.

Le non-respect de ces règles annulera l'indemnisation.

Le maintien de cette participation sera discuté tous les ans en réunion de bureau. Cependant pour les nouveaux clubs cette aide sera accordée systématiquement l'année de leur affiliation, bien évidemment s'il y a eu réalisation de tenues et respect des règles.

Jacques Clamouse a donné lecture du power-point mis en place pour la réunion du 2 octobre avec les clubs. Il a été validé par les participants.

Fin de la réunion à 18h15

Le Président J.Clamouse

Le Secrétaire JP Legay